Image not found or type unknown

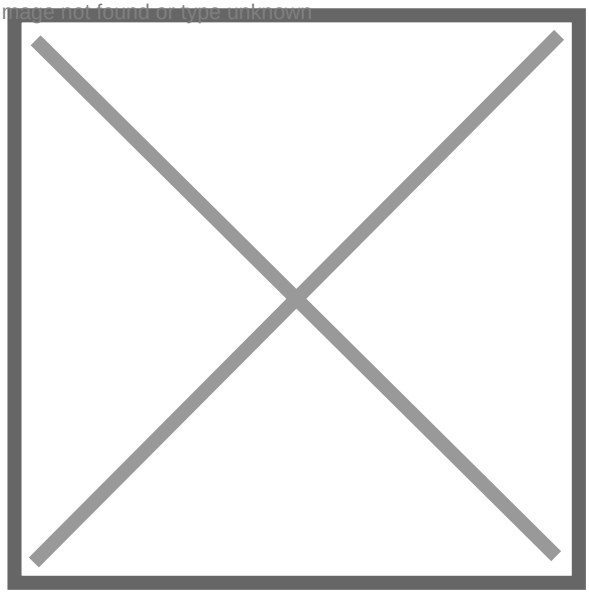

Annulation d'un pacs.obligations bancaires.

Par **bardi_old**, le **10/07/2007** à **11:46**

Je suis séparé en faits d'avec mon conjoint depuis presqu'une année et je voudrais à présent me séparer officiellement en annulant le pacs conclu il y a six ans. Hors, un crédit a été signé à mon nom pour rembourser l'emprunt d'un bien immobilier consistant en deux villas bâties sur un terrain acheté par mon conjoint et dont je possède la moitié -en indivit!- par acte notarié. Sachant que je renonce à mes droits sur ce bien , vais-je néenmoins me retrouver dans l'obligation de rembourser ce crédit si mon conjoint refuse de le racheter? Et peut-il prétendre à quelque chose sur la propriété où nous avons vécu douze ans et qui consiste en une avance sur héritage de la part de mes parents s'il n'y a eu aucun investissement financier de sa part? Merci!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés